

FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

FIP/SC.11/2
3 octobre 2013

Réunion du Sous-comité du FIP
Washington D.C.
Mercredi 30 octobre 2013

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

POINT 1. OUVERTURE

1. La réunion sera ouverte par les coprésidents élus, M. Musah Abu Juam, membre du Sous-comité représentant le Ghana, et M^{me} Katie Berg, membre du Sous-comité représentant les États-Unis d'Amérique.

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. Un *Ordre du jour provisoire* (FIP/SC.11/1) a été communiqué pour examen à la réunion. Les participants à la réunion sont invités à l'**adopter**.

POINT 3. RAPPORT D'ACTIVITÉ SEMESTRIEL DU FIP

3. Le *Rapport d'activité semestriel du FIP* (FIP/SC.11/3) a été élaboré dans l'optique de faire le point au Sous-comité du FIP sur l'état d'avancement des activités du FIP, et de lui fournir des informations sur l'état d'avancement de la programmation par pays dans les pays pilotes du FIP.

4. Les travaux du FIP dans les pays pilotes ont bien progressé. Avec l'approbation imminente du plan d'investissement du Pérou, le FIP a terminé sa phase de programmation. Trois projets et programmes ont été proposés au Sous-comité aux fins d'approbation de financement au titre du FIP. Le Mécanisme spécial de dons a amorcé la phase de préparation en ce qui concerne les projets qui mettent en place le mécanisme au niveau national. La composante globale axée sur la gestion du Mécanisme spécial de dons et la gestion des connaissances progresse également.

5. Le rapport souligne deux questions stratégiques qui ressortent du FIP :

- a) il est nécessaire de s'accorder sur les informations à inclure dans les propositions de projets communiquées au Sous-comité lorsque la demande de financement au titre du FIP est soumise, car certains membres du Sous-comité se sont montrés préoccupés par l'insuffisance des informations transmises ; et
- b) le nombre de projets et programmes présentés au Sous-comité pour financement reste inférieur aux attentes, mais les informations communiquées semestriellement par les BMD au sujet de la réserve de projets sont de plus en plus réalistes.

6. Le Sous-comité est invité à **examiner** le rapport d'activité semestriel, à **fournir**, si nécessaire, des orientations et des commentaires sur les activités du FIP et à **approuver** la décision proposée.

POINT 4. PLAN D'INVESTISSEMENT DU PEROU

7. Le document FIP/SC.11/4, intitulé *Plan d'investissement du Pérou*, présente le plan d'investissement préparé par le Gouvernement péruvien, en collaboration avec les BMD. Ce plan d'investissement présente les activités prioritaires à entreprendre grâce aux financements du FIP afin d'aider le Pérou à remédier aux problèmes de déforestation et de dégradation des forêts dans le contexte de REDD+.

8. Le Sous-comité est **invité à approuver** le plan d'investissement, qui servira de base pour une élaboration plus approfondie des projets qui y sont envisagés.

POINT 5. EXAMEN ET SÉLECTION DES IDÉES DE PROJET À FINANCER SUR LA RÉSERVE DU FIP CONSACRÉE À LA COLLABORATION AVEC LE SECTEUR PRIVÉ

9. Le document FIP/SC.11/5, intitulé *Examen et sélection des idées de projet à financer sur la réserve du FIP consacrée à la collaboration avec le secteur privé*, présente le rapport du groupe d'experts indépendant du FIP sur les propositions reçues au titre de la réserve du FIP consacrée à la collaboration avec le secteur privé.

10. Conformément aux procédures approuvées par le Sous-comité pour la constitution de réserves de fonds visant à mobiliser la participation du secteur privé, onze propositions ont été envoyées par les parties intéressées, issues de cinq pays pilotes (Brésil, Burkina Faso, RDC, Ghana et Mexique) et d'une région (Afrique). Le montant de la réserve s'élève à 56 millions de dollars à taux d'intérêt quasi nul. Le groupe d'experts s'est réuni du 16 au 19 septembre 2013 pour examiner les propositions et faire des recommandations au Sous-comité en ce qui concerne les idées à développer en vue de leur approbation pour financement au titre du FIP.

11. Le Sous-comité du FIP est **invité à se prononcer** sur le rapport du groupe d'experts indépendant et à **approuver** les idées de projet nécessitant une élaboration plus approfondie en vue de leur approbation pour financement au titre du FIP.

POINT 6. CONTRÔLE ET NOTIFICATION DES RÉSULTATS DANS LE FIP

12. À sa réunion de mai 2013, le Sous-comité du FIP a examiné le document FIP/SC.10/5, intitulé *Modalités d'évaluation et de notification des résultats dans les plans d'investissement approuvés du FIP*, a pris note des résultats du rapport et a demandé à l'Unité administrative des CIF :

- a) d'organiser une réunion virtuelle des pays pilotes du FIP pour discuter, après consultations internes au sein de chaque pays pilote, des indicateurs communs émergents visant à mesurer les progrès au niveau du plan d'investissement du FIP ;
- b) d'organiser une/des réunion(s) d'un groupe de travail composé de représentants des pays pilotes et des pays contributeurs du FIP intéressés, de l'Unité

administrative des CIF et des BMD pour proposer quelques indicateurs à mesurer au niveau du plan d'investissement, en prenant en compte les résultats de la réflexion des pays du FIP ;

- c) d'organiser, à la prochaine réunion des pays pilotes du FIP, une session sur le contrôle et la notification des résultats dans le FIP afin de permettre une réflexion approfondie et une recommandation par rapport aux indicateurs proposés au Sous-comité du FIP ; et
- d) de préparer, en vue de leur approbation par le Sous-comité du FIP à sa réunion de novembre 2013, les indicateurs à mesurer au niveau du plan d'investissement, avec des contributions du groupe de travail et en tenant compte des commentaires reçus lors de la réunion des pays pilotes du FIP.

13. Le document FIP/SC.11/6, intitulé *Suivi des résultats et établissement des rapports dans le cadre du FIP*, tient compte de la proposition du groupe de travail du Sous-comité du FIP et des commentaires des pays pilotes du FIP.

14. Le document reconnaît que l'actuel cadre de résultats du FIP et son intégration dans les plans d'investissement approuvés constituent la base des évaluations à mi-parcours et ex post dans les pays pilotes du FIP, invite les pays pilotes à réviser leurs cadres de résultats de sorte à proposer un ensemble réaliste de résultats attendus des investissements du FIP.

15. Il est proposé que le rapport [annuel] [semestriel] établi par les pays pilotes du FIP (représentés par le bureau du point focal national) comprenne, lorsque cela est possible, des données et des informations sur trois catégories :

- a) **les thèmes communs** dont tous les pays pilotes doivent rendre compte :
 - i. réductions des émissions de GES/augmentation des stocks de carbone ; et
 - ii. avantages annexes sur le plan des moyens de subsistance ;
- b) **d'autres thèmes pertinents ayant trait aux avantages annexes** qui s'appliquent au plan d'investissement du pays :
 - i. biodiversité et autres services environnementaux ;
 - ii. gouvernance ;
 - iii. régime foncier, droits de propriété et accès à la terre ;
 - iv. renforcement des capacités ;
- c) **un exposé** sur :

- i. cinq sujets communs à développer [annuellement] [semestriellement] par tous les pays pilotes ;
- ii. d'autres thèmes possibles choisis par le Sous-comité du FIP (pas tous les ans)¹.

16. L'Unité administrative des CIF donnera des orientations supplémentaires sur les informations à présenter dans chaque type de rapport, un format type de rapport et un calendrier pour la soumission des rapports.

17. Le Sous-comité du FIP est **invité à commenter** la proposition et à l'approuver.

POINT 7. MÉTHODES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION DES CANDIDATURES DE NOUVEAUX PAYS PILOTES

18. La réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF de mai 2013 a demandé à l'Unité administrative des CIF de rédiger, en collaboration avec le Comité des BMD, une note sur une série de méthodes et de critères ainsi qu'un processus transparent qui pourraient orienter le Comité dans son travail de sélection des nouveaux pays bénéficiaires des programmes des CIF. Le document CTF/TFC.12/8, intitulé *Méthodes et critères d'évaluation des candidatures de nouveaux pays pilotes*, a été préparé en réponse à cette demande.

19. Lors de l'évaluation des candidatures de nouveaux pays, il convient d'appliquer les principes généraux ci-après :

- a) le processus de sélection doit être transparent et fondé sur des critères clairs, approuvés par le Comité du CIF ;
- b) les pays et les activités sélectionnés doivent contribuer à la réalisation des objectifs fondamentaux du programme ;
- c) la sélection des pays pilotes doit tenir compte de la nécessité de tirer des enseignements utiles dans des situations diverses et conduire à des actions novatrices qui déboucheront sur l'élaboration d'un programme de formation robuste et sur l'application à grande échelle de mesures de lutte contre le changement climatique ; et
- d) les pays choisis doivent répondre aux conditions minimales d'admissibilité des CIF (remplir les conditions requises pour bénéficier de l'aide publique au développement et participer à un programme national financé par une BMD), et

¹ Chaque année, un ou deux thèmes seront choisis par le Sous-comité du FIP. Les pays pilotes peuvent envisager de rendre compte des activités menées dans le cadre de ces thèmes supplémentaires à l'aide d'outils créatifs tels que des blogs, des vidéos ou des webinaires.

avoir les capacités requises pour mettre en œuvre les programmes des CIF et obtenir les résultats attendus.

20. La note comprend des considérations et principes généraux visant à orienter la sélection de nouveaux pays. Les enseignements tirés de l'application antérieure des processus de sélection des CIF sont inventoriés pour apporter des éléments d'information au processus, et des options sont proposées quant au processus de sélection des pays pilotes qui pourrait être suivi, y compris l'élaboration de critères et de fiches d'évaluation.

21. *Si des ressources supplémentaires venaient à être disponibles pour un programme des CIF*, le Sous-comité aurait à choisir entre deux options : fournir des ressources supplémentaires aux pays pilotes ou aux programmes existants afin d'en accroître l'impact et de transposer les résultats à une échelle plus grande, ou utiliser ces ressources pour permettre à d'autres pays de participer aux programmes des CIF.

22. Le Sous-comité du FIP est **invité à se prononcer** sur la démarche proposée.

POINT 8. DIVERS

23. Les membres et les coprésidents peuvent aborder d'autres questions à ce point de l'ordre du jour, y compris toute question qui pourrait découler des documents d'information présentés à la réunion.

POINT 9. CLÔTURE

24. La fin de la réunion est prévue le mercredi 30 octobre 2013 à 18h00.